

RECRUTEMENT DES COMMISSAIRES 2022 : UNE PROVOCATION !



scsi-pn.fr

novembre 2021

« LES CALCULS SONT PAS BONS »



Alors que le ministre de l'Intérieur a reconnu à plusieurs reprises l'importance de développer l'ascenseur social au sein de la police nationale et que le président de la République a évoqué un « engagement pour plus de promotion interne » en conclusion du Beauvau de la sécurité, l'administration s'inscrit totalement à rebours de cette volonté pour le recrutement de la 74ème promotion du corps de conception et de direction qui entamera sa scolarité en septembre 2022.

Sur 73 élèves, 31 seraient issus du concours externe, 4 du concours externe spécial « talents du service public », 12 du concours interne et 19 de la VAP auxquels s'ajouteraient 1 ex-militaire et 6 détachés... Cherchez l'erreur !

Non seulement la part de la promotion interne n'augmenterait pas mais elle diminuerait avec l'ajout au concours externe classique des places du concours spécial et des détachements, faisant passer la part cumulée du concours interne et de la VAP à 42 % à peine de la future promotion...

REFLATION DU CCD ? DIMINUTION DE LA PROMOTION INTERNE ?

Sauf à pouvoir le justifier par un volume de départs en retraite correspondant, ce niveau de recrutement correspond à l'entame d'une reflation de fait du corps des commissaires. La précédente promotion entrée à l'ENSP en septembre 2021 ne compte en effet que 57 élèves... Cette augmentation semble correspondre bien davantage à une volonté de sanctuariser le concours externe dans un contexte de diversification des recrutements qu'à une nécessité liée à l'activité des services. C'est même la double peine pour ceux qui aspirent à un parcours de promotion interne au sein de la police nationale puisque celle-ci passerait largement sous la barre des 50 % qui prévalait jusqu'à aujourd'hui. Une telle reflation du CCD, si elle se concrétisait, ne pourrait s'opérer qu'au détriment des responsabilités occupées par les officiers occupant les postes sommitaux du CC !

LE SCSi SE BAT POUR FAVORISER L'ASCENSEUR SOCIAL

Loin d'être un combat corporatiste, notre souhait de développer la promotion interne pour l'accès aux fonctions de direction des services vise à nous rapprocher des pratiques de l'ensemble des autres administrations régaliennes et de nos partenaires européens. C'est également l'intérêt du service public afin que la police dispose de cadres supérieurs expérimentés et immédiatement opérationnels sur des postes difficiles, comme l'ENSP et les rapports des jurys le notent régulièrement !

L'administration va-t-elle prendre une nouvelle fois le contrepied de la parole politique ?